de patron en contact avec un très nombreux personnel ouvrier lui donne quelque autorité en la matière. l'honorable député pose en principe qu'il faut « donner au travail » cette garantie primordiale : la garantie » légale d'un *minimum de rémunération*. » La République qui a reconnu pour le » peuple le droit à l'éducation et à l'instruc» tion, ne peut lui dénier le droit à un mi» nimum de subsistance ; il lui faut inscrire, » au-dessus de l'instruction gratuite et obli» gatoire le droit au minimum de salaire. »

## L'exemple de l'Angleterre

Ce droit nouveau n'en est plus, pour certaines nations, au seuil de la théorie. Il est entré dans la pratique.

L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Australie, l'Angleterre et les Etats-Unis se préoccupent de sauvegarder légalement le salarié, et l'un de ces peuples, le plus important peut-être, nous a devancés en instituant le minimum de salaire dans les mines.

C'est à la suite de la gigantesque grève de 1912, que les mineurs anglais obtinrent des pouvoirs publics le minimum de salaire qu'ils réclamaient.

Cette grande grève eut pour conséquence le vote par le Parlement anglais du Coal Mines Bill destiné à fixer un salaire minimum dans le cas des travailleurs employés dans le sous-sol des mines de charbon.

L'économie du Bill peut se résumer ainsi : assurer un gain nécessaire aux ouvriers des travaux souterrains qui ne peuvent, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, gagner un salaire normal ; garantir, grâce à une réglementation appropriée, la régularité et la qualité du travail. Le soin de fixer le taux du salaire est confié dans chaque district à une commission compétente.

C'est ainsi que le taux minimum varie, suivant les districts, de 6 fr. 65 à 9 fr. 05 pour les ouvriers à veine, et de 5 fr. 30 à 7 fr. 50 pour les auxiliaires du fond.

Depuis son application, le minimum de salaire est les comités de district fonctionnent à la satisfaction de tous.

## Conclusion

Arrivé au terme de son rapport, Basly expose les raisons qui ont déterminé la commission des mines à ne pas adopter le texte de loi arrêté par les congrès nationaux des mineurs, et à s'inspirer de la loi anglaise pour rédiger son projet.

Certes la commission ne se dissimule pas que ce projet soulèvera des protestations passionnées dont les avis des Chambres de commerce qui bondent de plus en plus au progrès, ont déjà donné un avant-goût. Mais ses protestations ne prévaudront pas contre une réforme qui fera disparaître les causes de conflits éventuels et qui aura puissamment à protéger la race et à augmenter l'effet utile de l'ouvrier.

Et Basly termine ainsi son rapport :

« Le sort des ouvriers mineurs sera toujours, quoi qu'on fasse pour lui, plus intéressant que celui des autres corporations. » En améliorant sa situation, en apportant » un peu d'adoucissement à la dure vie qu'il » mène, en le protégeant le plus possible » contre les dangers qu'il court et en lui » donnant les garanties qu'il réclame, le » Parlement fera non seulement une bonne » œuvre, mais aussi œuvre sage. »

« Comme pour la loi de huit heures, les » ouvriers mineurs patientent et attendent de » votre bonne volonté le minimum de salaire » qui leur fait besoin pour vivre. Donnons-» le leur sans attendre que leur mécontente-» ment se traduise par des actes, comme » ils viennent de le faire pour la suppres-» sion des longues coupes.

» C'est à une œuvre de prévoyance et de » justice que vous convie votre commission » des mines. Les administrations de l'Etat, » des départements et des communes pré-» voient d'une façon générale, un minimum » de traitement pour les fonctionnaires. » C'est donc que le principe n'en est nulle-» ment détestable et que ce que l'on fait » pour une catégorie de salariés dont la fonc-» tion est recherchée, on peut bien le faire » pour les braves gens qui vivent dans les » entrailles de la terre, loin de toute distrac-» tion, dans le perpétuel danger de la mort, » et qui aident, plus qu'on ne saurait le dire, » à la prospérité de l'industrie nationale. »

A cette conclusion, tous les républicains du Parlement ne manqueront pas de s'associer en votant le projet dont nous donnerons le texte dans un prochain numéro.

E. V.

# Les réductions budgétaires de M. Caillaux

Paris, 7 janvier. — On sait que le ministre des finances vient de préparer un budget rectificatif pour 1914, comportant un ensemble de réductions de 50 millions sur les dépenses. M. Caillaux a envoyé aujourd'hui, à la commission du budget, les états rectificatifs pour quatre ministères : justice, intérieur, commerce, travaux publics.

L'ensemble des réductions pour ces quatre ministères est de 14 millions sur les 50 millions de réduction totales, à savoir :

Justice, 92,975 francs, résultant de l'ajournement de créations d'emplois ;

Services pénitentiaires : 408,275 résultant l'ajournement de créations d'emplois. Commerce, 45,000. Travaux publics, 1,[illegible]1,000 francs, dont 900,000 francs provenant de la réduction d'insuffisance de l'exploitation des réseaux projetés et 500,000 francs pour réduction des travaux des ports.

La plus grande réduction porte sur le ministère de l'intérieur, soit 11,800,000 francs, résultant de la diminution d'un douzième dans les dépenses d'assistance, par renvoi à l'exercice suivant, comme conséquence d'une modification de l'ordonnancement.

## LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

### LEUR AUGMENTATION PARTIRA DU 1er JANVIER 1914

Paris, 7 janvier. — La Fédération des *amicales d'instituteurs et d'institutrices* avait récemment publié une note pour signaler aux pouvoirs publics que les membres de l'enseignement primaire espéraient toujours bénéficier de la deuxième annuité de leur augmentation de traitement dès le 1er janvier 1914.

Maugeret, député du Cher, avait demandé à Viviani si les instituteurs étaient en droit de compter sur cette tranche de leur augmentation. Le ministre de l'instruction publique vient de lui faire savoir qu'en effet, conformément à l'article 62 de la loi de finances de juillet 1913 et de la récente loi sur les douzièmes provisoires, l'augmentation des instituteurs partirait du 1er janvier.

## La R.P. et les prochaines élections

### UNE RESOLUTION DE LA FEDERATION SOCIALISTE DU VAR

Paris, 7 janvier. — En vue du prochain congrès national du parti socialiste — lequel aura lieu à Amiens le 26 janvier et discutera de l'attitude électorale pour la prochaine consultation législative, — les fédérations socialistes tiennent en ce moment des congrès régionaux où l'on discute le mandat à donner aux délégués. Dans un congrès tenu aux Arcs, la fédération du Var a chargé ses délégués à Amiens de présenter une résolution où il est dit notamment :

« La fédération regrette que le Sénat, émanant du suffrage universel, n'ait pas cru devoir adopter le projet transactionnel voté par la Chambre, émanation du suffrage universel, en ce qui concerne le scrutin populaire, et qu'il croit devoir offrir un scrutin *truqué en guise de représentation proportionnelle*.

» La fédération présentera aux électeurs, dès le premier tour de scrutin, la R. P. comme étant seule susceptible de permettre une expression loyale du suffrage universel.

» Pour le deuxième tour de scrutin, s'il est encore imposé par la procédure électorale, la fédération considérera comme adversaires avec lesquels aucun contact ne pourra se produire, les candidats des partis qui se refusent à envisager le retour à la loi de deux ans et à chercher l'allégement des charges militaires.

» Elle affirmera sa volonté de faire supporter, comme en Allemagne, par les classes riches, les conséquences financières des nouvelles lois militaires. »

## La chinoiserie administrative

### M. RAYNAUD, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, Y VA DE « DEUX SOUS » DE SA POCHE, POUR REMBOURSER UN PREFET FORMALISTE

Paris, 7 janvier. — M. Raynaud, ministre de l'Agriculture, trouvait ces jours-ci, parmi les nombreuses dépêches administratives accumulées sur son bureau, un télégramme expédié par le préfet de l'un de nos départements du Midi, dans lequel ce fonctionnaire demandait qu'un crédit de 10 centimes lui fût alloué sur le chapitre 43 pour lui permettre de parachever le payement d'une somme de 350 francs due à un cultivateur des Bouches-du-Rhône et pour le versement de laquelle il manquait les deux sous réclamés.

La *réclamation* était justifiée, mais empreinte d'un tel formalisme que M. Raynaud, dans un élan spontané de protestation contre cette chinoiserie administrative, expédia aussitôt au préfet une lettre ainsi conçue à laquelle était joint un timbre de dix centimes :

« Mon cher préfet, désolé d'apprendre que vos finances sont en déficit de dix centimes, je me permets, pour simplifier la comptabilité, de vous les offrir de ma poche ».

Le préfet ainsi couvert de l'avance qu'il eût pu faire sans trop de risque pour le compte de l'Etat, pourra donc, grâce au geste de M. Raynaud, indemniser sans retard son administré de la somme qui lui est due.

## LE CONTINGENT DE LA CLASSE 1913

Limoges, 7 janvier. — La « France Militaire » dit que si l'on considère dans son ensemble le contingent de la classe 1913, première classe incorporée à 20 ans, on établit que sur 1,000 hommes, 700 ont une constitution physique très vigoureuse, 250 une constitution physique vigoureuse, 47 une constitution physique assez vigoureuse, 3 une constitution passable.

Le contingent de la classe de 20 ans, qui avait fait naître les inquiétudes, en apparence les plus justifiées sur sa résistance physique, n'est inférieur en aucun de ses éléments au contingent de la classe 1912.

# PATRIOTISME ET INSTITUTEURS

## Les calomnies d'un sénateur réactionnaire et la fière riposte d'un éducateur et d'un démocrate

Il y a quelques jours, la presse conservatrice, le « Temps » en tête, citait avec enthousiasme, et reproduisait même in extenso » le « grand » discours d'un vice-président du Sénat, Eugène Touron, sénateur « progressiste » de l'Aisne.

Cet ancien filateur, très quelconque industriel de Saint-Quentin, haussé au Luxembourg par la coalition de droite, joue depuis quelque temps dans le département et s'efforce de jouer dans les sphères politiques le rôle d'un important personnage prédestiné demain au pouvoir.

De son contact avec les travailleurs qui ont fait sa fortune, il n'a conservé, semble-t-il, que le dédain et aussi la haine de ceux qui, en élevant la démocratie, lui apprennent à se libérer peu à peu de la tutelle et de la domination du capital.

Le discours de « Wagram » sur la « situation financière de la France », prononcé devant « l'élite du commerce, de l'industrie et de l'agriculture », c'est-à-dire, en bon français, *devant les « requins » de la finance et du plus grossier conservatisme social*, servit de prétexte pour Touron, à un complet sur les instituteurs, cause, en partie, « du déficit budgétaire ».

Les agences de presse ont reproduit la diatribe et l'attaque — à laquelle la riposte ne se fit pas attendre. Celle-ci vint, sous forme de lettre ouverte, d'un représentant qualifié des instituteurs, M. Lechantre, directeur d'école, président de l'Entente des Conseillers départementaux de France et d'Algérie, et de l'Amicale des Instituteurs de l'Aisne.

De cette fière réplique, les agences ont également donné quelques lignes.

Elle vaut mieux, et, dans ce journal où la défense de l'enseignement laïque et de ses maîtres est un devoir toujours présent, il nous a paru que par sa haute portée d'argumentation et sa chaleureuse éloquence, il importait de la reproduire tout entière

### Les instituteurs de la République Française

Saint-Quentin, le 25 décembre 1913.

Monsieur le Sénateur,

Dans une récente conférence appelée à un grand retentissement vous avez, au cours de vos explications sur le déficit budgétaire, réservé au corps enseignant ce passage inattaquable : « Nous avons fait cadeau de 50 millions aux instituteurs, **ces pauvres gens si français** ».

Ces paroles ont provoqué dans les rangs universitaires une pénible émotion, dont je dois me faire l'interprète à la fois comme président de l'Amicale des Instituteurs de l'Aisne et de l'Entente des Conseillers départementaux de France et des Colonies, quelque prédilection que j'ai avec mes collègues pour le travail silencieux qui remplit si complètement notre vie.

Le portrait raccourci que vous avez fait des éducateurs de l'enfance ne ressemble guère en effet à la réalité que nous connaissons.

Né le plus souvent d'une humble famille ouvrière, instruit gracieusement ou à peu près par un de ces maîtres dévoués qui donnent toute leur vie l'exemple de l'abnégation admis à l'Ecole Normale à la suite d'un sévère concours où l'on a vu longtemps quelque 100 candidats et plus pour une vingtaine de places, pétri ainsi jusqu'à 19 et 20 ans d'études laborieuses l'instituteur de la République débutait, avant la réalisation des améliorations si longtemps attendues, au traitement annuel de 700 francs (institutrices 600 francs), soit environ 58 francs par mois, avec cette aggravation que le premier mandat de 50 francs était servi au bout de deux mois seulement... 50 francs pour vivre deux mois !

La conséquence, restée douloureuse pour ceux qui l'ont connue, c'est que l'instituteur sans ressource personnelle — et combien y en a-t-il dans ce cas ! — traînait durant 20 ans et plus une vie de gêne, voire d'indigence, avec tout son cortège d'humiliations et de meurtrissures.

Des statistiques irréfutables qui ont été établies il résulte que, au point de vue de la situation pécuniaire faite aux instituteurs, la France occupait l'un des tout derniers rangs en Europe.

A défaut même de la sympathie que mérite pourtant l'œuvre de l'instituteur, le simple souci de la justice et de la dignité de notre pays n'imposait-il pas l'obligation d'améliorer un tel état de choses.

Que si l'on invoquait l'argument des vacances pour nous accabler, il serait facile de répondre que les vacances ont été créées pour éviter aux enfants le surmenage particulièrement nuisible des grandes chaleurs, que nombre de maîtres emploient ce temps de répit à mettre au point des travaux de longue haleine ; que d'ailleurs, en raison de l'épuisement nerveux inhérent aux fatigues de l'enseignement, les vacances n'empêchent pas les instituteurs de figurer parmi les plus éprouvés par la mortalité ; qu'au surplus, l'idéal serait que tous les travailleurs passent ainsi jouir chaque année d'une période de repos bien méritée.

Aussi bien faut-il admettre que la situation actuellement offerte au personnel enseignant n'apparaît pas encore comme bien rentante, puisque la pénurie des maîtres est telle qu'il faut de plus en plus recourir à l'élément féminin pour assurer le service des écoles de garçons.

Quoi qu'il en soit, qu'elle est donc la tâche assumée par le fonctionnaire au salaire si intime naguère, si modeste toujours.

Levé avant l'aube pour préparer scrupuleusement les dix enseignements divers dont se compose chaque journée de classe et qui ont été depuis trente ans l'objet d'une rénovation complète, tenu au besoin à surveiller pendant midi les enfants qui ne peuvent être rendus à leur famille, absorbé le soir et les jours de congé par des corrections de devoirs et de compositions, par les écritures scolaires de plus en plus complexes, par les travaux personnels que nécessite le perfectionnement indéfini dont est faite la vertu éducatrice, l'instituteur ajoute à sa mission propre, en y consacrant ses moindres loisirs, tout ce qui intéresse le bien de l'école et du pays : Denier ou sou des écoles, cantines, œuvres du vestiaire et du trousseau ; excursions et colonies scolaires ; caisse d'épargne, mutualité et retraites, cours d'adultes, bibliothèques et conférences populaires, propagande antialcoolique et antituberculeuse ; patronages, amicales d'anciens élèves, foyer du soldat ; sociétés de chant de musique, de gymnastique et de sports, de tir et de préparation militaire, d'où sortent des jeunes gens qui sacrifient si allègrement à la Patrie, quoi qu'il puisse leur en coûter, les plus belles années de leur jeunesse.

Et quel labeur ingrat impose en outre le secrétariat de mairie qui, de par l'extension considérable des lois sociales depuis un quart de siècle, oblige a des veilles épuisantes, servent prolongées bien avant dans la nuit, les instituteurs de campagnes secrétaires des mairies et des bureaux de bienfaisance, et parfois même avec eux les membres de leur famille : femme, enfants, etc. !

Une telle œuvre n'est-elle pas de bons serviteurs de la nation ?

Quant à notre enseignement même, il constitue un hommage ininterrompu à la France, puisque, à la faveur de nos modestes leçons, il nous permet de célébrer à l'envie, avec les richesses et les séductions de notre terre fortunée, les belles figures et les grands mouvements de notre histoire, l'expansion de nos idées et de notre civilisation, les avantages de notre législation et les élans de notre littérature, les découvertes de nos savants et de nos inventeurs, comme les prouesses de nos pionniers de la mer et de l'air, les chef-d'œuvres de nos artistes comme les productions si justement réputées de nos travailleurs de tout ordre.

C'est une âme bien française qui vit ainsi d'une pure flamme, dans nos écoles, ennoblie de respect et de juste considération pour les mérites des autres patries.

Les « pauvres gens » que nous sommes, peuvent avoir le droit d'être tenus pour de « bons Français ».

**Pauvres gens** nous sommes en effet, car c'est notre destinée et notre honneur, non de nous enrichir, mais de mettre au service désintéressé du corps social tout ce que nous pouvons avoir de connaissances, d'intelligence et d'activité.

**Bons Français** aussi nous sommes et nous resterons, joignant s'il le fallait l'exemple du sacrifice au précepte d'amour, comme l'ont fait nos vaillants aînés les instituteurs de l'Aisne, morts pour la défense du pays pendant l'année terrible, auxquels nous avons édifié un monument de pierre et de bronze qui symbolise l'impérissable souvenir de nos cœurs.

La France républicaine peut avoir confiance en ses éducateurs,

Hommes de foi patriotique et de progrès social, amis du peuple dont ils sont issus et dont ils connaissent et partagent les légitimes aspirations, ils continueront, en dépit de prétentions injustifiées, à servir le culte suprême du Beau, du Vrai, du Bien, servant par là même ce qu'ils ont de plus cher au cœur, la France, la République, l'Humanité.

F. LECHANTRE.

### Les pénibles explications de M. Touron

Touché au vif, le sénateur de l'Aisne a tenté dans le « Temps » une très pénible « explication » dont voici la finale :

« Vous me permettrez, je l'espère, de profiter de la circonstance pour rectifier une petite erreur qui s'est glissée dans le texte de ma conférence que vous avez si obligeamment publié le lendemain même. Ce compte rendu me fait dire « les 50 millions dont nous avons fait cadeau aux instituteurs, ces pauvres gens si Français ». Quatre mots ont sauté : toutes les publications des associations qui ont pris part à l'organisation de la réunion de la salle Wagram ont en effet imprimé : « Les 50 millions dont nous avons fait cadeau aux instituteurs, ces pauvres gens « dont quelques-uns sont » si Français, peuvent-ils être imputés aux dépenses militaires ? »

Ceci n'est-il pas un aveu ? Car, le discours de Wagram, si attendu, n'a-t-il pas été sténographié ? Entre la conscience professionnelle de nos confrère et le démenti de M. Touron, il n'y a pas d'hésitation possible.

### Un instituteur patriote et pacifiste

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'éminent pédagogue et l'excellent éducateur républicain qu'est M. Lechantre, fait bonne justice des calomnies et des insultes dont les organes réactionnaires et avec eux des journaux prétendûment républicains, se sont fait une scandaleuse spécialité.

Il y a plusieurs années déjà, il devait répondre à la « République Française », qui l'avait mis en cause avec MM. Buisson et Murgier, au sujet de leur adhésion au « Centre Consultant Pédagogique international de Carlsruhe (grand duché de Bade).

Cette adhésion à un groupement purement éducatif, avait été signalée comme un « oubli des douloureux souvenirs de 1870-71 et un abandon des sentiments d'attachement à la France ».

Dans une admirable lettre, M. Lechantre montrait l'inanité et le mensonge de ce procès de tendance.

Le cadre de cet article nous interdit, et la modestie de l'auteur s'en blesserait — d'en citer le texte complet. Mais nous nous en voudrions de ne pas donner ce passage :

« *Il est exact que j'ai entrepris il y a 15 ans l'édification d'un Monument aux trois Instituteurs de l'Aisne, victimes de leur dévouement à la Patrie malheureuse*, et je n'ai cessé de considérer comme une des plus belles de ma carrière cette œuvre de piété fraternelle qui fut l'occasion de la première réunion, à Laon, des Amicales d'Instituteurs de France, berceau de notre grande Fédération nationale.

« Il est vrai également que je suis le secrétaire du Comité local qui s'est constitué pour l'érection à Saint-Quentin d'un *Monument au général Faidherbe et à l'armée du Nord*, et c'est encore un titre dont je m'honore, puisqu'il s'agit, comme je le dis dans notre appel aux souscripteurs, de glorifier, dans la ville même où fut tenté le dernier effort pour sauver la Patrie aux abois, « le chef prestigieux qui sut tirer des prodiges de troupes improvisées aux sombres heures de la défaite, le fidèle ami du peuple qui ne cessa d'avoir foi en la démocratie, et, avec lui, les valeureux combattants qui firent de leurs corps épuisés un rempart au Pays et dont le sublime courage ramena un moment la fortune sous nos malheureux drapeaux. »

« Partout où j'ai eu à parler, depuis quelque 20 ans, au nom de mes collègues instituteurs, j'ai exprimé les mêmes sentiments d'attachement « au noble Pays de France où 20 siècles d'histoire nous crient les efforts et les sacrifices de toute une lignée de braves gens, nos pères, héros du travail, de la pensée, du renoncement suprême, qu'on ne saurait renier sans indignité ni sans danger. . . . . »

Et cette conclusion :

« M. Kurtig, fondateur du Centre Consultant pédagogique de Calsruhe, sollicité, dit la *République Française*, de se prononcer sur la solution pacifique de la question d'Alsace-Lorraine, n'aurait pas répondu.

« Ignorais complètement cette circonstance, qui ne saurait elle seule, condamner une initiative bonne en soi.

« Qui peut dire, d'ailleurs, que dans l'étude internationale des problèmes d'éducation, les instituteurs français et leurs amis ne s'appliquerait pas précisément à amener leurs collègues allemands, à supposer qu'ils y fussent hostiles, à l'idée de la libération nécessaire de nos frères d'Alsace-Lorraine ?

« A quelque point de vue qu'on se place, les efforts des instituteurs français pour concilier le sens des réalités présentes avec le souci des rapprochements internationaux semble donc légitimes.

« Tous nous voulons la Patrie forte en vue de toute éventualité, tant que l'entente internationale des peuples ne sera pas assez avancée pour les mettre à l'abri des agressions gouvernementales. Tous nous aimons d'un profond amour notre Pays dans ses œuvres de bien, en reconnaissant, et c'est justice, les mérites des autres.

« Pourquoi ces deux beaux sentiments, l'amour de la Patrie et l'amour de l'Humanité, ne s'harmoniseraient-ils pas en un puissant accord qui soit comme le symbole de notre société moderne ?

« Si ce n'est qu'un rêve, il est généreux, et je le préfère à la hantise des luttes sanguinaires qui sont la ruine et la honte de la civilisation. »

Ne voilà-t-il pas des pages élevées, qu'on voudrait lire en tête des manuels d'Instruction civique des écoles républicaines, et à côté desquelles la faconde des « Touron » semble bien vide ?

Olivier DEGUISE.

*Après les incidents de Saverne*

# LE PROCES DU COLONEL VON REUTTER

## et du Lieutenant Schladt

Strasbourg, 7 janvier. — Ce matin, à neuf heures, ont repris les débats du procès du colonel von Reutter. Il reste environ trente témoins à entendre. Le procureur propose de citer les juges et le procureur impérial qui furent arrêtés dans la soirée du 28 novembre. Le conseil en décide ainsi.

### LA MANIFESTATION DU 28 NOVEMBRE ETAIT PREPARÉE

Le conseiller Kahn donne lecture de la déposition d'un fonctionnaire de la police. Puis M. Muller, commissaire de l'arrondissement, fait une déposition qui présente d'autant plus d'intérêt que le témoin n'est pas un Alsacien, mais un immigré : « Le 9, dit-il, il a remarqué dans la rue beaucoup de monde, mais il ne crut pas qu'il y eût quelque chose d'insolite. Il apprit toutefois, quelques instants après, que le lieutenant von Forstner avait été insulté par des enfants. M. Muller affirme qu'il a eu l'impression, quand on l'interrogea pour la première fois, que le procureur avait cherché à modifier le sens de sa déposition ».

Le procureur proteste.

M. Muller ajoute : « Ce fut inouï ! » (en allemand : Unerhört).

Le procureur demande alors que le conseil le protège contre une pareille allégation, qui tend, dit-il, à faire croire qu'il a faussé la première déclaration du témoin.

### L'ENTREVUE DE M. MULLER ET DE VON REUTTER

M. Muller continue sa déposition, qui vise à montrer que les mesures prises par le colonel von Reutter étaient injustifiées. Le 28 novembre, M. Muller apprit, en revenant de voyage, ce qui s'était passé et il *se rendit à la caserne* avec M. Gossman. Tous deux demandèrent au colonel que les patrouilles fussent retirées et les prisonniers remis en liberté.

« — Si c'est pour cela que vous êtes venus, il est inutile que vous insistiez davantage, leur répondit le colonel. C'est moi qui commande ici, et ce serait pour moi une joie si le sang coulait dans les rues. Je ne souffrirai pas que des personnes s'assemblent sur la place du Château et rient sur le passage des officiers. Les officiers sont constamment offensés et personne ne les protège ».

Le témoin dit encore qu'il resta dans la rue après cet entretien. Il vit arrêter un habitant qui n'avait pris part à aucune manifestation. Cet habitant était placé devant M. Muller. Il était donc parfaitement aisé à celui-ci de suivre ses faits et gestes. M. Muller affirme que ledit habitant s'était borné à regarder passer les soldats. M. Muller ajoute qu'il a entendu dire, à différentes reprises, que les événements du 28 novembre avaient été préparés par les militaires. Le charbon avait été retiré de la cave des Pandours. Cette cave avait été *mise en état dans la journée qui précéda* les incidents. Le témoin a entendu dire aussi par un jeune homme, dont il donne le nom, que le lieutenant von Forstner avait menacé la population de coups de fusil pour le soir.

### LE COLONEL VON REUTTER INTERVIENT

Le procureur demande que ce jeune homme, le nommé Charles Burger, soit cité. La défense s'y oppose. Le colonel von Reutter intervient alors. Il dit qu'il comprend que des bruits comme ceux qu'on a rapportés aient pu naître dans la ville. Il a pris des mesures, fait préparer les mitrailleuses. Ses officiers savaient pertinemment qu'il interviendrait avec énergie si cela était nécessaire. Il est possible que de jeunes officiers aient parlé de ces mesures. Il se serait réjoui, ajoute-t-il, si le calme avait régné. Il aurait pu faire son devoir de soldat sans être obligé de faire acte de policier. Le colonel, enfin, affirme que la cave des pandours n'a aucunement été vidée en prévision d'arrestations.

Pendant que le colonel von Reutter parle des mitrailleuses, le public manifeste. Le colonel s'arrête et fait face au public.

Un des juges demande si les mesures de police avaient été prises avant ou après l'état de siège ordonné par le colonel von Reutter. Celui-ci déclare ne pouvoir préciser ce point.

Le lieutenant von Forstner répond à son tour aux accusations dont il vient d'être l'objet. Il admet la possibilité d'avoir prononcé les paroles qu'on lui reproche, mais il n'en a pas gardé un souvenir exact.

M. Muller reprend et termine sa déposition. Il voit, dit-il, un exemple de la mauvaise *volonté du colonel* à l'égard de la direction d'arrondissement dans ce fait que le colonel aurait accusé le directeur de l'arrondissement de lâcheté et de faiblesse et aurait demandé que ce directeur fît mettre le maire en prison.

La défense proteste vivement.

### UN BRIGADIER DE POLICE A LA BARRE

On entend le brigadier de police Mutschler. Ce témoin rapporte les faits qui lui ont été signalés. Il parle également de la population de Saverne qu'il connaît depuis 41 ans. Cette population est paisible, dit-il. Il y a eu des attroupements, sans doute, dans les rues de la ville, mais ceux qui les avaient formés n'étaient pas des manifestants ; c'étaient des curieux. Le brigadier cite un cas où le lieutenant von Forstner fut protégé par trois hommes à travers toute la ville. Le 10 novembre, le peuple fut calme jusqu'au soir. Pendant les troubles, la police intervint et fit tout son devoir. La foule était en majeure partie composée de femmes et de jeunes enfants. Personne n'a jamais demandé de protection à la police et le témoin, personnellement, n'a jamais appris que des officiers aient été insultés. Il a cependant interrogé des personnes arrêtées lors de la bagarre du 28 novembre. Il ajoute que les patrouilles envoyées par le colonel von Reutter sortaient pour chercher des personnes à arrêter et n'en trouvaient pas toujours. (Rires).

### L'ADJOINT GUNTZ

M. Guntz, adjoint au maire de Saverne, qui est âgé de 66 ans, dépose en ces termes : « Dès que j'eus connaissance que des in-


Par économie achetez le

PETROLE FIDES

il donne plus de lumière que tout autre


FEUILLETON DU 8 JANVIER. — N. 11

# L'EMPOISONNEUSE

Par Pierre DAX

— Aussi, n'est-ce point un interrogatoire que je viens vous demander, mon ami. Tout se passera, sans autre témoin que vous et moi.

« Je veux que vous fassiez l'autopsie du corps de son père.

Le docteur s'arrêta net.

Ses dents grincèrent.

Il regarda Herbert dans le blanc des yeux.

— Je comprends l'importance de la chose, docteur, et je ne vous la demande pas sans y avoir mûrement réfléchi. Il y a un mois que j'y pense.

— Mais... mais... balbutia Lautard, c'est une affaire de justice que vous me demandez là !...

— Nous nous passerons d'elle.

— Tout ne peut-il avoir lieu dans le caveau des de Rochefleur ? insinua Herbert, blême.

— Sans aucun aide ?

Herbert hésitait.

Sa gorge se nouait, et, à mesure qu'il avançait dans l'explication, sa souffrance augmentait.

— Je ne pourrais vous être d'aucun secours, je le sens, ajouta-t-il d'une voix aphone, mais je serai près de vous pour l'examen.

Lautard hocha la tête.

— Vous ne vous rendez pas compte de ce que vous vous imposez. La tâche est rude pour nous autres, médecins... Que sera-ce pour vous, mon pauvre ami ?

— L'énergie ne me fera pas défaut.

— La volonté n'entre pas pour beaucoup dans ces questions là, et j'ai peur, de me trouver très embarrassé de votre personne.

— Docteur, vous ne le serez pas.

Lautard ne répondit pas.

Après quelques minutes de réflexion, le comte de Rochefleur demanda :

— Puis-je compter sur vous ?

— Voulez-vous me donner jusqu'à demain pour réfléchir ?

— Oh !... bien volontiers. Je comprends qu'il faille du courage pour accomplir la lugubre besogne, et l'imprévu de ma demande vous prend au dépourvu. Je reviendrai demain, docteur, voulez-vous me fixer votre heure ?

— La vôtre sera la mienne.

— Ne faisons pas assaut de convenances. Je suis libre, vous ne l'êtes pas, par conséquent, je serai beaucoup à l'aise en acceptant une heure qui ne vous dérangera pas.

— Voulez-vous que nous prenions deux heures ?

— A deux heures, je serai ici.

Ils parlèrent de choses vagues, mais après quelques phrases échangées, le docteur en se frottant le menton reprit :

— A quoi cela nous avancera-t-il ?... Au cas où je ne trouverai aucune trace de poison, nous nous dirons, "un et l'autre, que nous pouvions nous éviter des émotions... Au cas, où un indice révélateur, se trouvait, vous ne voudrez en rester là... Vous voudrez connaître, vous voudrez chercher, et il faudra mettre au courant un public, des magistrats, et le docteur Lautard en sera pour son autopsie clandestine...

Herbert l'interrompit.

— J'ai bien pensé à tout, dit-il d'une voix ferme et majestueuse. Du moment que je vous demande pareille corvée, sans témoin, c'est que je suis résolu au silence, quelque découverte que vous fassiez. Docteur, avez-vous foi en la parole d'un Rochefleur ?

La droiture se lisait sur le visage Herbert.

— Oui, mon ami, répondit Lautard.

— Eh bien... je vous jure, sur les cendres sacrées de mon père, que je m'entiendrai à votre révélation ; je vous le jure, sur les têtes aimées, de ma famille...

Le docteur lui tendit la main.

— Je vous crois, dit-il.

— De vous, je veux également une promesse, ajouta Herbert. Une promesse, ce n'est pas assez ; un serment, me paraît plus approprié à la circonstance. Je veux donc que vous me juriez de me dire la vérité tout entière, sur ce que vous découvrirez.

— Vous y tenez !

— Absolument.

— Eh bien, je vous le jure, vous aurez tout. Venez demain à deux heures, je vous dirai si vous pouvez compter sur moi comme opérateur.

Sur ces serments, les deux hommes se séparèrent.

Lautard s'enferma dans son cabinet, où il resta plongé longtemps dans une profonde méditation

Quoi qu'il en avait dit, la mémoire ne lui faisait pas défaut et il récapitulait toute la conversation échangée.

Il songeait aussi à l'accusation qu'il avait entendu formuler et de vives émotions s'élevaient en lui comme un tourbillon : il avait promis de dire la vérité.

Herbert avait promis également de s'entenir à ce que l'autopsie révélerait.

Cette promesse, la tiendrait-il ?

A cette question, le docteur ne s'arrêta pas ; il n'avait pas charge de la conscience d'autrui et il lui répugnait de penser qu'un homme qui avait donné sa parole d'honneur pouvait y manquer.

Mais ses réflexions teintèrent d'une mélancolie profonde.

Si, malheureusement, le poison existait !

Herbert, l'avait dit, aucun étranger n'avait pénétré à Machecoul pendant la maladie du comte.

Et pourtant qui l'aurait versé ?

Un serviteur ?

La comtesse ?

L'amie ?

Sa fille ?

La fiancée ?

Lautard éprouvait de vrais dégoûts à rapprocher de l'acte ignoble les noms vénérés et purs ; il souffrait horriblement à ces torturantes pensées ; mais il fallait tout prévoir et il ne s'était pas permis de faire planer une méfiance sur la tête de la veuve, de l'enfant de la belle-fille, il fallait inévitablement s'arrêter aux domestiques ou à lui?...

Il se leva fiévreux, les tempes lui battaient.

Non, il n'accepterait pas la lugubre besogne.

Un doute sur son honneur, sur sa loyauté?

Une ombre sur une carrière aux trois quarts terminée ?...

Lui, un empoisonneur ?

Il marchait nerveux, le cerveau en ébullition. Encore une fois, il n'accepterait pas.

Quel prétexte donner pour motiver le refus ?

Il chercha longtemps et à toutes les réponses qui se présentaient à son esprit préoccupé, il ajoutait :

« M'esquiver, n'est-ce pas donner prise à un soupçon ?

Balloté entre le désir d'un refus et la presque impossibilité où il se trouvait de le donner, il ne prenait aucun parti.

Après une demi-heure de réflexions qui n'aboutissaient pas, Lautard ne voulut plus songer à la chose jusqu'au lendemain : la nuit porte conseil et Herbert de Rochefleur ne devait se présenter que dans l'après-midi.

Il voulait chasser l'idée, mais malgré quoi qu'il fit, elle ne le quitta pas.

Aussi, quand le soir il s'endormit, il se disait :

— Advienne que pourra, j'accepterai. J'ai pour moi ma conscience qui ne me reproche rien.

Le lendemain donc, quand Herbert se présenta, le docteur ne fit pas longtemps attendre sa réponse.

L'anxiété peinte sur le visage du visiteur la fit tomber de ses lèvres dès le début de la conversation.

— Prenez le jour qui vous agréera comte Herbert, dit-il, je suis à votre disposition.

— Merci, merci mille fois, docteur.

M. de Rochefleur était libre, il laissa le choix au médecin qui prit le lundi de la semaine suivante, c'est-à-dire trois jours plus tard.

Tous deux convinrent de quelques dispositions à prendre, mais plusieurs se trouvèrent simplifiées d'elles-mêmes.

Tout d'abord, rien à craindre des indiscrets.

Pour arriver dans le caveau des Rochefleur, il fallait traverser l'église.

Une porte, dans une chapelle latérale donnait accès dans une galerie qui conduisait à une sorte de crypte souterraine et sans aucun jour, au milieu de laquelle s'élevait le caveau des descendants de Machecoul.

Dans certains pays, quand un cercueil a été déposé dans un caveau, il est immédiatement muré, c'est-à-dire qu'une maçonnerie l'isole tout aussitôt de la partie qui reste libre pour recevoir d'autres bières.

En Auvergne, il n'en est pas ainsi.

Les cercueils sont mis les uns au-dessus des autres, sans que rien ne les sépare ; de telle sorte qu'en plaçant une bière, on voit celles qui ont été précédemment descendues.

Aucune exception n'avait été faite dans l'église de Marcenat pour les morts des de Rochefleur.

Il s'agissait cependant d'agir avec prudence, vis-à-vis du public afin de n'éveiller aucun soupçon.

Il faut si peu de chose pour attirer l'attention des gens de petites villes, qui, en général, sont très inoccupées.

Herbert se chargeait de procurer tout ce qui devait constituer le luminaire ; le docteur se réservait l'apprêt des instruments et ustensiles que nécessitait la sinistre entreprise.

— Le secret qui nous liera, docteur, dit Herbert, n'est pas fait pour diminuer notre affection. Rien ne pourra se mettre entre nous.

Lautard lui rendit l'étreinte de sa main tremblante.

— Je crois, en effet, comte, que lorsque des actes semblables à celui que nous allons entreprendre d'un commun accord, unissent deux hommes, il est difficile qu'ils deviennent ennemis !

— Ennemis ? Ne prononcez pas cet épouvantable mot !

— Il est peut-être un peu exagéré, ne m'en veuillez pas, comte, il me tombe parfois des lèvres des expressions brutales qui rendent mal ce que j'éprouve. Vous connaissez mon dévouement... Inutile que j'insiste. Je crois que la besogne que je vais entreprendre n'est pas pour vous faire supposer que mes sentiments pour vous et pour toute votre famille s'amoindrissent.

(A suivre).